

**Examen des questions soulevées dans  
le rapport de mars 2006 du  
Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des  
télécommunications au sujet de l'industrie canadienne  
des télécommunications sans fil**

*Le 29 septembre 2006*

*Préparé pour le compte de  
l'Association canadienne des télécommunications sans fil*

**WALL COMMUNICATIONS INC.**

## RÉSUMÉ

Le Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications (GECRT) a été créé en avril 2005. Son mandat général était de revoir le cadre réglementaire des télécommunications au Canada et de recommander des moyens de l'améliorer et de le moderniser. Le GECRT a émis ses recommandations dans le rapport qu'il a déposé en mars dernier.

Le rapport du GECRT se penche surtout sur le secteur filaire de l'industrie. Étant donné que l'industrie canadienne du sans-fil mobile n'est pas assujettie à une réglementation directe des prix et d'autres modalités de service, l'importance accordée au filaire est justifiable. Le GECRT a tout de même fait connaître son point de vue sur l'état actuel de la concurrence au sein de l'industrie canadienne des services sans fil mobiles et a émis plusieurs recommandations qui, si elles sont adoptées, pourraient avoir des répercussions importantes pour l'industrie du sans-fil.

L'Association canadienne des télécommunications sans fil a demandé à Wall Communications de passer en revue et de commenter les affirmations du GECRT portant sur l'industrie des services sans fil mobiles et les recommandations du GECRT visant le secteur du sans-fil de l'industrie des télécommunications canadiennes.

### ***Les affirmations du GECRT au sujet de l'industrie canadienne du sans-fil***

Dans son rapport, le GECRT remet en question le dynamisme de la concurrence au sein de l'industrie des services sans fil mobiles au Canada, laissant entendre que le Canada fait piètre figure comparativement à d'autres pays, en particulier les États-Unis à certains égards, pour des indicateurs clés de l'industrie tels que la pénétration exprimée en nombre d'abonnés, le niveau des tarifs, les taux d'utilisation de services vocaux et de transmissions de données, et le niveau d'implantation de technologies sans fil avancées (3G).

Les différences de rendement d'une même industrie d'un pays à l'autre s'expliquent souvent par une gamme de facteurs reliés, y compris les différences historiques, institutionnelles et structurales, de même que les variations d'un pays à l'autre en ce qui concerne les préférences des consommateurs, la qualité du service, le prix rattaché à des produits connexes, les revenus, etc. Par conséquent, un bref examen d'un petit nombre d'indicateurs d'un pays à l'autre peut être trompeur. Un examen et une évaluation plus détaillés et attentifs des indicateurs et paramètres de l'industrie du sans-fil mobile figurant dans le rapport du GECRT démontre que le Canada se compare favorablement à d'autres pays de l'OCDE, y compris les États-Unis, contrairement à ce qui est énoncé dans le rapport du GECRT.

En ce qui concerne le taux de pénétration, le Canada et les États-Unis accusent tous deux un retard sur l'Europe et l'Asie pour ce qui est des taux de pénétration agrégés des services sans fil mobiles. Les taux de pénétration sont souvent supérieurs à 100 p. 100 en Europe et en Asie, alors qu'ils sont présentement de 53 p. 100 au Canada et d'un peu plus de 70 p. 100 aux États-Unis. Toutefois, les taux de pénétration plus élevés en Europe et en Asie semblent résulter en grande partie de la popularité considérablement plus importante des services prépayés à faible volume d'appels, de concert avec des forfaits où les abonnés du sans-fil ne paient que pour les appels sortants. Les services

prépayés sont beaucoup moins prisés au Canada et encore moins aux États-Unis, comparativement à l'Europe et l'Asie. En faisant abstraction des abonnés de services prépayés, la pénétration auprès d'abonnés à des services postpayés au Canada se compare avantageusement à d'autres pays de l'OCDE (c.-à-d. que le taux canadien est très proche de la moyenne des 30 pays de l'OCDE).

L'écart actuel de la pénétration au Canada et aux États-Unis, par contre, semble résulter en grande partie de la longueur d'avance de 18 mois dont profitent les États-Unis pour le lancement de services sans fil. Le taux de croissance annuelle moyen du nombre d'abonnés dans les deux pays est à peu près le même, tous deux ayant affiché une croissance annuelle moyenne de quelque 35 p. 100 par an au cours des 20 dernières années. Par conséquent, l'écart entre les taux de pénétration datant des tous débuts de l'industrie s'est accru simplement parce que le nombre potentiel d'abonnés du sans fil aux États-Unis est invariablement plus élevé aux États-Unis qu'au Canada.

Comparer les prix des services sans fil d'un pays à l'autre est une tâche complexe, étant donné les nombreux éléments de tarifs et d'utilisation qui entrent en jeu. Toutefois, les résultats des comparaisons semestrielles des coûts du service sans fil effectuées par l'OCDE laissent entendre que le Canada se compare continuellement de manière favorable aux autres pays membres. En regard des États-Unis, les tarifs du sans-fil mobile au Canada font également bonne figure en général, sauf récemment en ce qui concerne les utilisateurs à grand volume d'appels. Toutefois, la grande majorité des pays de l'OCDE se retrouvent dans la même situation, à l'instar du Canada.

Effectivement, nous sommes d'avis que l'étude comparative des prix du sans-fil menée par le SeaBoard Group, sur laquelle s'est fondé le GECRT, était trop restreinte pour que l'on puisse en tirer un tableau exact et complet des niveaux de prix au Canada comparativement à d'autres pays de l'OCDE.

Dans le même ordre d'idées, le GECRT affirme que les prix sont plus élevés au Canada qu'aux États-Unis parce qu'on y retrouve moins de télécommunicateurs sans fil, bien qu'aucune preuve n'ait été soumise pour soutenir cette affirmation. Toutefois, le nombre de télécommunicateurs sans fil au Canada se rapproche de celui de la plupart des autres pays membres de l'OCDE, dans lesquels pas plus de trois télécommunicateurs sans fil par pays se partagent la grande majorité du marché national du sans-fil. En effet, seulement deux pays européens affichent des prix moins élevés que ceux des États-Unis tout en ayant moins de télécommunicateurs sans fil que le Canada, ce qui va à l'encontre du raisonnement du GECRT.

De plus, en ce qui concerne la tarification, on doit noter également que le revenu moyen par minute a chuté de 43 p. 100 au Canada au cours des cinq dernières années. Bien que le revenu moyen par minute ait diminué plus rapidement aux États-Unis, la diminution a été plus importante au Canada que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. En outre, les niveaux actuels de revenu moyen par minute au Canada sont les moins élevés de tous les pays de l'OCDE à l'exception de la Finlande et des États-Unis.

Pour ce qui est des moyennes de minutes d'utilisation par abonné, le GECRT a souligné que le Canada accuse un retard sur les États-Unis. Bien qu'elles soient en effet de 400 au Canada contre 800 aux États-Unis à l'heure actuelle, le GECRT a omis de préciser que le Canada se classe bien au-dessus de tous les autres pays de l'OCDE au chapitre des minutes d'utilisation par mois par abonné. De plus, le Canada se classe

également très bien parmi les pays de l'OCDE pour ce qui est des minutes d'utilisation par mois par habitant.

En regard du revenu moyen par abonné (RMPA), le GECRT fait remarquer que le Canada se classe après les États-Unis. Toutefois, cet écart s'est rétréci au cours de la dernière année, le Canada affichant un RMPA de 46 \$US et les États-Unis, de 53 \$US. Toutefois, le GECRT a omis de préciser que le Canada se classe troisième parmi tous les pays de l'OCDE pour ce qui est du RMPA, derrière les États-Unis et le Japon.

Pour ce qui est du niveau d'utilisation des services de transmission de données, le GECRT souligne que le Canada et les États-Unis accusent tous deux un retard sur l'Europe en ce qui concerne le pourcentage du revenu total provenant de la transmission de données. Toutefois, nous croyons que cela est attribuable au fait que les Européens et les Asiatiques utilisent davantage la messagerie texte comme substitut aux appels vocaux, à cause du coût élevé des appels dans ces pays.

Finalement, le GECRT observe que le Canada accuse un certain retard sur les États-Unis, l'Europe et le Japon en ce qui concerne les technologies de la 3G, ce qui n'est pas surprenant. Toutefois, le GECRT exagère l'ampleur et l'importance de ce retard, et omet de tenir compte du besoin des télécommunicateurs canadiens d'investir prudemment dans les nouvelles technologies en adoptant une cadence qui anticipe plutôt que devance la demande des consommateurs.

Dans l'ensemble, le rapport du GECRT brosse un portrait erroné de la situation du Canada relativement aux autres pays de l'OCDE, y compris les États-Unis. Nous croyons qu'il est prématuré de conclure que « le Canada devrait bâtir une industrie des services sans fil plus efficiente et plus dynamique », comme le fait le GECRT, étant donné le caractère limité et sélectif des données utilisées par ce groupe d'étude. Bien que nous sommes d'avis que le rendement de l'industrie peut toujours aller en s'améliorant, nous ne voyons pas d'exemples marquants d'inefficacités flagrantes ou de rendements décevants dans les mesures utilisées par le GECRT.

### ***Recommandations du GECRT sur la réglementation technique et l'orientation des politiques***

Le GECRT formule plusieurs recommandations « techniques » relatives à la réglementation, visant l'élimination des entraves auxquelles font face les nouveaux arrivants qui ont besoin d'avoir accès à l'infrastructure essentielle telle que les charpentes support, les emprises, les bâtiments et le câblage à l'intérieur des bâtiments. Bien que la plupart des recommandations visent les entraves existantes auxquelles font face les nouveaux arrivants dans le domaine filaire, certaines recommandations visent également le partage obligatoire des pylônes et l'interdiction d'ententes d'accès exclusif aux toits.

À cet égard, les recommandations du GECRT sont largement fondées sur le récent Rapport sur l'examen de la politique nationale sur les pylônes d'antenne (EPNPA). Toutefois, le GECRT a outrepassé les recommandations formulées dans le Rapport sur l'EPNPA et ce, sans amener de nouveaux éléments pour justifier les mesures précises qu'il suggère, que ce soit pour rendre obligatoire le partage des pylônes ou interdire les ententes d'accès exclusif aux antennes de toit. Bien que le besoin d'adopter les mesures recommandées dans la conjoncture actuelle soit discutable, les

recommandations sur le partage des pylônes et l'accès aux toits sont néanmoins en accord avec les autres recommandations du GECRT sur l'accès à l'infrastructure essentielle.

Le GECRT recommande également que la responsabilité de gérer le spectre et d'octroyer des licences passe d'Industrie Canada au CRTC, en laissant entendre que bon nombre d'avantages découleraient de ce transfert. Bien que l'existence ou la signification de nombreux des avantages cités soit discutable, le transfert de la direction générale du spectre d'Industrie Canada au CRTC pourrait au moins éliminer l'apparence du potentiel d'influence politique sur les processus d'octroi de licences et de gestion du spectre.

Finalement, alors que la majorité des recommandations du GECRT visant l'orientation des politiques sur le spectre ne suscitent pas de controverse, la recommandation du GECRT voulant que des limites sur le spectre permettent à de nouveaux arrivants d'accéder au marché est contestable. On a déjà noté que les limites sur le spectre ou les réserves de spectre peuvent avoir un effet de distorsion sur le marché, puisqu'elles empêchent l'utilisation d'une ressource dans son application la plus productive. Il est tout aussi contestable d'affirmer que le marché du sans fil mobile canadien peut soutenir un quatrième participant. Nous considérons tout de même que le potentiel de création d'occasions d'accès est un outil réglementaire très important et que la façon dont cette occasion se présentera dans les faits (p. ex. une limite sur le spectre, une réserve ou un autre moyen) est somme toute moins importante que l'occasion elle-même. Toutefois, avant d'adopter un mécanisme précis pour accorder de nouvelles occasions d'accès, nous prévoyons qu'Industrie Canada continuera de sonder les membres de l'industrie et les nouveaux arrivants potentiels, de passer en revue les cas semblables à l'échelon international, et de mener une analyse poussée de toutes les options (préférentiellement de manière ouverte et transparente) avant d'opter pour un mécanisme précis.